

Et comme la motion principale est de nouveau mise en délibération: Que le bill n° 7, Loi sur la prophylaxie et l'extirpation de la fièvre aphteuse, soit maintenant lu une troisième fois;

M. Argue, appuyé par M. Bryce, propose en amendement: Que le bill n° 7 ne soit pas lu une troisième fois, mais qu'il soit renvoyé de nouveau au comité plénier de la Chambre en vue du nouvel examen d'un amendement qui autoriserait le ministre de l'Agriculture à ordonner la fourniture de nourriture et de fourrages aux propriétaires d'animaux dans toute la région mise en quarantaine en raison de l'existence, au Canada, de la fièvre aphteuse, et à prévoir une aide financière à cet égard.

M. l'Orateur déclare la proposition d'amendement irrecevable parce qu'elle dépasse les dispositions de la résolution et du projet de loi.

Et comme la motion principale est de nouveau mise aux voix;

M. Wright, appuyé par M. Knowles, propose en amendement: Que le bill n° 7 ne soit pas lu maintenant une troisième fois, mais qu'il soit renvoyé de nouveau au comité plénier de la Chambre en vue d'une nouvelle étude d'un amendement qui prévoirait le versement d'une indemnité à toutes les personnes qui subissent des pertes dans leur revenu en raison de l'existence, au Canada, de la fièvre aphteuse.

M. l'Orateur déclare la proposition d'amendement irrecevable parce qu'elle dépasse les dispositions de la résolution et du projet de loi.

Et la motion principale est de nouveau mise aux voix: Que le Bill n° 7, Loi sur la prophylaxie et l'extirpation de la fièvre aphteuse, soit maintenant lu une troisième fois, et elle est agréée.

Ledit bill est, en conséquence, lu une troisième fois et adopté.

Sur motion de M. Fournier (*Hull*), la Chambre s'ajourne ensuite, à 5 h. 50 de l'après-midi, à demain, à trois heures de l'après-midi.

W. ROSS MACDONALD,

Orateur.